

ENTRÉE-NOUVEAU.

THIAVILLE SUR MEURTHE

N° 229 JANVIER 87



LISTE ELECTORALE

La liste électorale arrêtée au 10 janvier 1987 et comprenant 26 rectifications (22 inscriptions et 4 radiations) s'établit ainsi: 227 électeurs, 240 électrices, soit un total de 467 électeurs.

ETAT - CIVIL

les registres d'état-civil arrêtés au 31 décembre 1986 comprennent: 5 mentions de naissance, 2 actes de mariage et 5 actes de décès dont 4 transcriptions.

AUTOMOBILE

Le conseil du mois:

" D'un piéton qui, sur la route, vous tourne le dos, pensez qu'il est sourd, et s'il vient vers vous, qu'il est aveugle. "

.../...



S A N G

47 donneurs, dont 4 nouveaux, ont répondu présents et fait le geste qui peut sauver des vies, lors du passage du car de transfusion sanguine à Thiaville le 2 décembre 1986.

Par rapport à 1985, (27 donneurs) c'est un succès et il convient de remercier très vivement les donneurs et tous ceux qui ont oeuvré avec la jeune Association des Donneurs de Sang de Thiaville et environs pour obtenir ce résultat.

Pour la prochaine collecte, il faudra faire mieux, et c'est possible si vraiment nous le voulons tous!

Parlons-en autour de nous, décidons celles et ceux qui n'ont pas encore donné. Pensons que ce sont les blessés, opérés, malades des hôpitaux, cliniques et maternités de notre région -(là où peut-être demain nous serons nous-même ou des membres de notre famille)- qui, grâce à vos dons, vont retrouver la vie et l'espoir d'une guérison prochaine. Bravo, merci et à bientôt!

LA VIE DU VILLAGE

- Décès: Monsieur Jean MASSLOFF, domicilié 5, rue du Général Paradis à Thiaville/Meurthe, est décédé le 20 décembre 1986 à Nancy dans sa 64ème année.

A son épouse et à sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

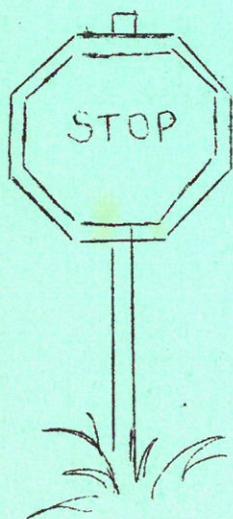
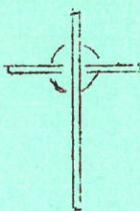
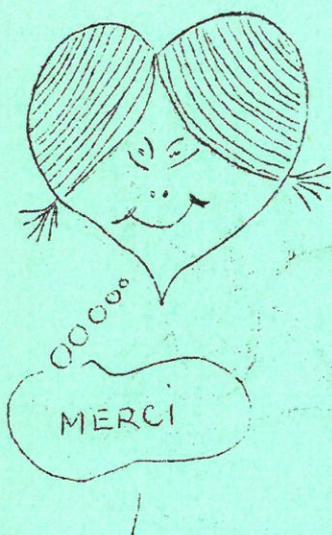
CIRCULATION

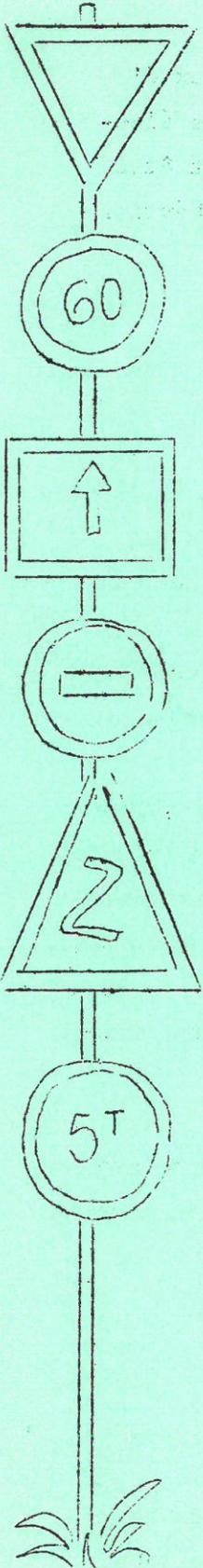
Afin que la sécurité des usagers de nos rues soit améliorée, diverses mesures ont été prises et de nouveaux panneaux ont été mis en place. Voici succinctement un rappel des dispositions en vigueur:

1.- PRIORITES:

- .. les usagers venant du chemin de Grand Rupt cèdent le passage aux usagers de la rue des vosges (panneau " pointe en bas ").
- .. les usagers venant de la rue du Général Paradis cèdent le passage aux usagers de la rue des Vosges (panneau " STOP ").
- .. les usagers venant de la rue de la Côte cèdent le passage aux usagers des rues d'Alsace, et du Moulin (panneau " STOP ").
- .. les usagers venant de la rue de la Maison Ronde cèdent le passage aux usagers circulant vers Fagnoux ou vers la rue du Moulin (panneau " pointe en bas ").

.../...





- .. les usagers venant du Pré de la Scie cèdent la passage aux usagers circulant vers Fagnoux sur le CD 159 (pointe en bas).
- .. les usagers venant du Pré de la Scie cèdent le passage aux usagers circulant sur le CD 158 vers Lachapelle et vers Thiaville (panneau " pointe en bas ").
- .. les usagers venant du Pont et se dirigeant vers Lachapelle ou le Pré de la Scie cèdent le passage aux usagers circulant sur le CD 158 vers Lachapelle ou Thiaville.
- .. les usagers venant " Des Hayottes " cèdent le passage aux usagers circulant sur le CD 159 vers Sainte-Barbe ou vers le centre du village (panneau " pointe en bas ").
- .. les usagers venant du Petit Paris cèdent le passage aux usagers circulant sur le CD 159 vers Sainte-Barbe ou vers le centre du village (panneau " pointe en bas ").
- .. les usagers venant de la rue de l'église cèdent le passage aux usagers circulant rue d'Alsace et rue du Moulin (panneau "STOP").
- .. les usagers venant de la rue des Vosges cèdent le passage aux usagers venant de la rue de l'église (panneau " STOP ").

2.- DIVERS:

- .. la rue des Vosges est en sens unique entre le carrefour dit " de la Croix " et le carrefour avec la rue de l'église.
- .. 3 passages protégés pour piétons sont en place: 1 face à la cour de l'école, 1 rue d'Alsace, 1 rue du Moulin.
- .. la vitesse est limitée dans toute la commune à 60 km/heure.
- .. les ralentisseurs sont installés à proximité de l'école.
- .. le chemin de servitude conduisant à la décharge municipale est utilisable par les seuls habitants et propriétaires de terrains riverains.
- .. Pont de Thiaville: priorité à la voiture venant de Thiaville.
- .. un emplacement réservé au stationnement du car scolaire est prévu près de la cour de l'école.
- .. le Passage des Vaches est limité à 5 tonnes.

Voilà pour l'essentiel, mais souvenons-nous...

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE... SECURITE DE TOUS ...

BOULANGERIE

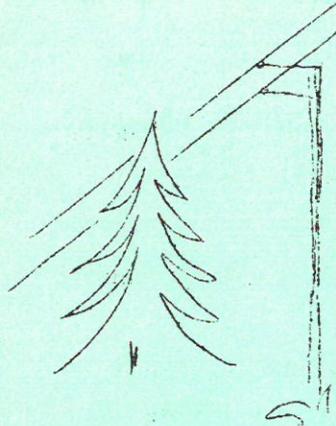
Notre boulanger sera en congé du 2 mars inclus au 16 mars inclus.
L'organisation du dépôt de pain fera l'objet d'un article dans le prochain " ENTRE - NOUS ".

.../...

TRAVAUX D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE

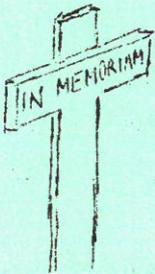
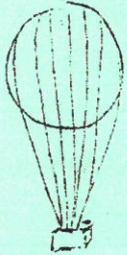
Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien de la ligne électrique 20 000 volts allant de Glonville à Raon-l'Etape vont être entrepris sur le territoire de la commune courant Janvier-Février 1987.

Pour toute information, s'adresser en Mairie.



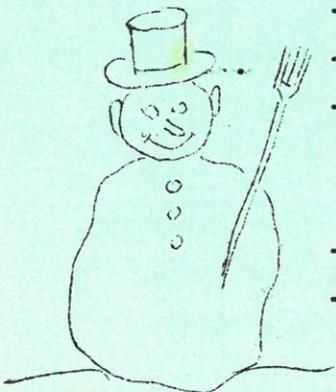
LE SAVIEZ-VOUS ?

- .. en janvier 1635: Richelieu fonde l'Académie Française.
- .. en 1785: le 7 janvier, le français BLANCHARD et son ami le Docteur JEFFERIES traversent la Manche en ballon. Partis de Douvres, ils arrivent sains et saufs près de Boulogne, dans la forêt de Guignes, où la France leur a élevé un monument.
- .. en 1885: début janvier, les premières cabines téléphoniques sont installées à Paris. La première ligne de téléphone à longue distance est créée entre Rouen et Le Havre (90 kms).
- .. en 1935: le dimanche 13 janvier, les Sarrois décident à 90,04% d'avis favorables leur rattachement à l'Allemagne.
- .. en 1935: le 31 janvier, les étudiants français font grève pour protester contre l'encombrement des carrières, surtout médicales, par les étrangers.
- .. en 1935: au 26 janvier, la France compte 479 005 chômeurs secourus: 383 101 hommes et 95 904 femmes).
- .. en 1965: le 14 janvier, décès de Winston CHURCHILL.
- .. en 1965: début janvier, les cendres de Jean MOULIN sont transférées au Panthéon en présence du Général De GAULLE avec un hommage solennel prononcé par André MALRAUX.



PROVERBES DU MOIS

- A la Sainte-Paule, l'hiver s'envole ou se recolle.
- Neige en janvier vaut un bon fumier.
- Janvier d'eau chiche fait le paysan riche.
- S'il pleut la nuit de la nouvelle année, le laboureur n'aura guère de denrées et l'on n'aura pas de bon vin pour noyer son pauvre chagrin.
- Saint-Antoine (17 janvier) sec et beau remplira bien les tonneaux.
- Quand il gèle à la Saint-Sébastien (20 janvier) la mauvaise herbe en revient.



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

1.- FOYER RURAL: Le Foyer a établi pour 1987 un programme de manifestations attrayantes et intéressantes, dont le calendrier sera fixé prochainement.

Deux temps forts: La Fête de l'Eté, en juin, en alternance avec la chabande de la Saint-Jean, et la Fête du Monde Rural en octobre, au parc des expositions à Vandoeuvre, sur le thème " La campagne à la ville ", à laquelle le Foyer participera sous une forme qui est à l'étude.

En mars, un spectacle de magie, d'une qualité rare au dire de ceux qui l'ont vu, intéressera petits et grands.

En projet également, une ou plusieurs après-midis jeux de société, la soirée loto, une conférence-exposition sur l'U.R.S.S., la soirée diapos, les rallyes auto et vélo, le bal de la Mi-Carême, un bal disco pour les jeunes en septembre, et la traditionnelle soirée choucroute, sans doute programmée un dimanche à midi, pour répondre à de nombreux souhaits en ce sens.

Ces manifestations s'ajouteront aux activités plus ponctuelles, dont la liste et les horaires ont été publiés dans " ENTRE - NOUS " d'octobre dernier.

R . C .

2.- ASSOCIATION FAMILIALE RURALE.

Saint-Nicolas: Samedi 6 décembre le bon Saint-Nicolas et son inséparable Père Fouettard ont parcouru les rues de THIAVILLE et de LACHAPELLE distribuant à tous, petits et grands, des bonbons.

Merci à vous qui avez attendu le passage du char, dans les rues de THIAVILLE, et merci aussi aux habitants de LACHAPELLE où là, comme par magie, les cloches carillonnèrent gaiement dès l'entrée du bon Saint-Nicolas dans le village. Un grand merci aussi aux participants à l'élaboration du char sans oublier la famille COLIN qui a mis gracieusement à disposition son hangar, son tracteur et un plateau.

Noël des enfants: Il eut lieu dimanche 21 décembre. Père Noël avait donné rendez-vous aux enfants et à leurs parents en gare S.N.C.F., au train de 13 h 50. Malgré la grève du trafic ferroviaire, Père Noël n'a pas failli à son rendez-vous et c'est à pied qu'il est venu rendre visite à nos enfants.

C'est près d'une centaine d'enfants et leurs parents qui se sont retrouvés dans la salle du Foyer Rural pour y voir ensemble un film de dessins animés. Puis, pendant l'entracte, les enfants purent goûter brioche et boisson fraîche. Puis vint le moment tant attendu des cadeaux. Le premier pour Père Noël: une paire de bottes destinées à remplacer les siennes usées par une si longue marche; puis chaque enfant jusqu'à l'âge de 11 ans reçut le sien.

.../...

L'Association Familiale tient à préciser: que seul les enfants présents à cet après-midi ont eu droit à leur cadeau.

Merci à tous ceux et celles qui, d'une façon bénévole, ont contribué à l'organisation de cet après-midi.

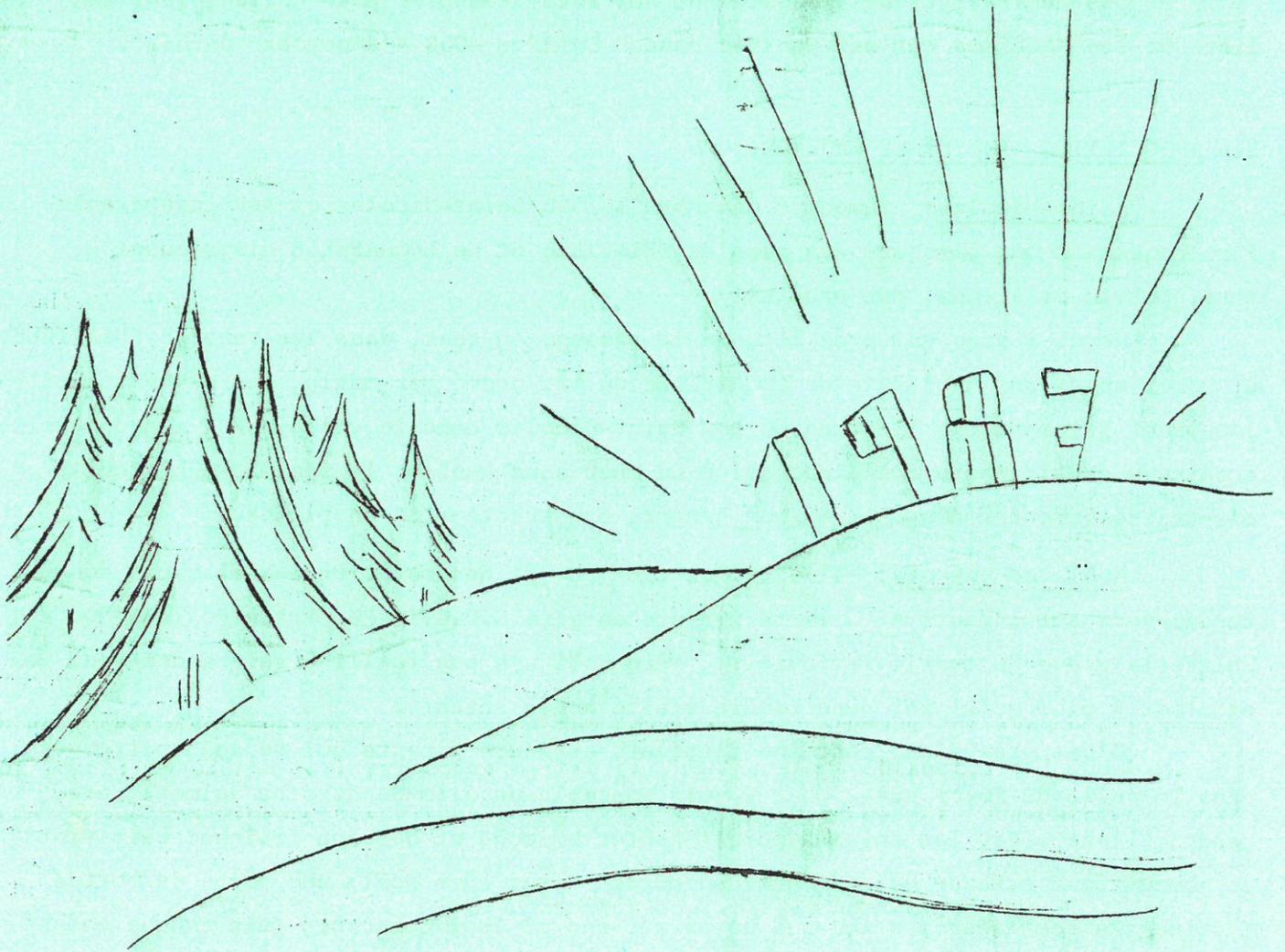
VIVE PERE NOEL 1987 !

V . P .

Dépôt légal: N° 328/80

Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M

Directeur: JACQUEL M.



NEIGE - VERGLAS PENSONS AUX TROTTOIRS & CANNEAUX

FETES ET MANIFESTATIONS 1987

IMPORTANT

Les soirées dansantes sont réservées aux habitants de THIAVILLE et de LACHAPELLE et à leurs invités dont ils se portent garants.

JANVIER

18 Tarots Association Familiale

FEVRIER

1 Belote Football de Thiaville

15 Loto Foyer Rural Thiaville

22 Belote Foyer Rural Lachapelle

MARS

8 Belote Club de l'Amitié

14 Soirée " Magie " Foyer Rural Thiaville

28 Bal de la Mi-Carême Foyer Rural Thiaville

29 Repas des Aînés Association Familiale

AVRIL

4 ou 5 Tarots Foyer Rural Lachapelle

25 Soirée diapositives Foyer Rural Thiaville

26 Matinée diapositives Foyer Rural Thiaville

30 Bal du Muguet Association Familiale

MAI

8 Cérémonies du Souvenir Lachapelle

28 Rallye vélo Foyer Rural Thiaville

31 Fête des Mères Foyer Rural Lachapelle

JUIN

14 Fête de l'été Foyer Rural Thiaville

21 Challenge football
(Commerçants/ artisans) Foyer Rural Thiaville

JUILLET

5 Rallye auto Foyer Rural Thiaville

6 au 31 Ruche enfantine Association Familiale

14 Fête Nationale Foyer Rural Lachapelle

.../...

AOÛT

| | | |
|---|----------------------------|-----------------------|
| 1 | Fête de la fin de la Ruche | Association Familiale |
| 2 | Fête patronale - buvette | Association Familiale |
| 3 | Danse du Coq | Club de l'Amitié |

SEPTEMBRE

| | | |
|----|----------------------|------------------------|
| 6 | Assemblée Générale | Foyer Rural Thiaville |
| 13 | Cochonnet | Foyer Rural Lachapelle |
| 19 | Bal disco des jeunes | Foyer Rural Thiaville |

OCTOBRE

| | | |
|--------|----------------------------------|------------------------|
| 2 au 4 | Fête du monde rural à Vandoeuvre | |
| 10 | Soirée couscous | Association Familiale |
| 18 | Belote | Foyer Rural Lachapelle |

NOVEMBRE

| | | |
|----|------------------------|-----------------------|
| 11 | Cérémonies du Souvenir | Thiaville |
| 15 | Belote | Club de l'Amitié |
| 22 | Journée choucroute | Foyer Rural Thiaville |

DECEMBRE

| | | |
|----|--------------------------|------------------------|
| 5 | Char de Saint-Nicolas | Association Familiale |
| 19 | Noël des enfants | Foyer Rural Lachapelle |
| 20 | Noël des enfants | Association Familiale |
| 31 | Réveillon (sous réserve) | Foyer Rural Thiaville |

JANVIER 1988

| | | |
|----|--------|-----------------------|
| 17 | Tarots | Association Familiale |
|----|--------|-----------------------|

Par ailleurs, une conférence sur l'U.R.S.S. est prévue à une date qui sera précisée ultérieurement. D'autres manifestations non programmées à ce jour pourront compléter ce calendrier prévisionnel.



Ces manifestations sont organisées à votre intention par les bénévoles des Associations de Thiaville et Lachapelle. Soyez nombreux à répondre à leurs invitations.



UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE.

THIAVILLE AVANT 1789 - LA JUSTICE DE BERTRICHAMPS: UN PROCES DE PATERNITE

Audience du 26 mars 1764:

" Parties Oüies, Ordonné par Nous Maire que les pieces seront mises sur le bureau pour etre delibéré par M. le premier Juge fait judiciairement F. Humbert. "

" Et du depuis nous Antoine Renaut advocat a la cour p. Juge des terres et chatelenies de Baccarat Moyen et ban de St Clement

Sous Lemerite des preuves resultantes de Lenqueste directe diligenciee a la requete de la demanderesse le quatorze Janvier dernier avons condamné Jean Claude Paradis partie de Me Champé le Jeune et par corps a Se charger de l Enfant dont elle est grosse, a l Elever, nourir et entretenir dans la religion Chatolique Apostolique et Romaine, ce en aporter de trois mois en trois mois au Substitut des Certifficats de Son etat en ~~quatre-vingt~~ (1) cinquante livres de damage et interrets et aux de-pens, Si mieux n'aime le dit Jean Claude Paradis épouser la demanderesse (2). fait a Baccarat par emprunt de territoire ce 31 mars 1764

Renaut. "

(1) - raturé dans le texte.

(2) - Jean-Claude Paradis épousera Anne Adam fille d'un maréchal-ferrant de Thiaville.

Agathe Voignier fera sa déclaration de grossesse au moment de l'accouchement le 26 avril 1764.

LES MARIAGES.

Ils sont célébrés à l'église de La Chapelle, le premier en 1715, alors que le premier acte de baptême est de 1688.

Sur les 207 mariages, 58 sont des remariages, soit 28 % se répartissant comme suit:

11: un célibataire et une veuve, soit 19 % - 35: un veuf et une célibataire, soit 60 % - 12: un veuf et une veuve, soit 20 %.

Le plus jeune marié est Jean-Baptiste Pierson marié à 17 ans et demi; veuf, il se remarie à 19 ans et demi.

" Une femme épousée au chapeau " était une jeune fille.

Nicolas PHILIPPE sera marié 5 fois, Dominique MOUGEL 3 fois, Nicolas HUGUENIN 3 fois. La durée du veuvage est courte:

.../...

Georges LITAIZE veuf le 25.02.1720 se remarie le 16.04.1720
Claude COLIN veuf le 03.01.1747 se remarie le 11.04.1747
Pierre LITAIZE veuf le 05.01.1755 se remarie le 15.04.1755
Jeanne MARCHAL veuve le 16.10.1770 se remarie le 15.01.1771
Barbe MATHIEU veuve le 22.12.1776 se remarie le 11.11.1777
Hydulphe MIOT veuf le 15.11.1754 se remarie le 12.01.1755.

Le célibataire qui épouse une veuve est souvent plus jeune et moins riche qu'elle:

Joseph PIERSON de Montzey (Loromontzey), 25 ans, qui épouse en 1734 Marie PITON veuve de Nicolas MOUGEL 29 ans, devient une personnalité de Thiaville: laboureur, Maire en 1741, 1746, 1750, 1757.

Nicolas MARCHAL de Reherrey, 22 ans, épouse en 1775 Jeanne GEORGEL, 36 ans, veuve de Joseph LITAIZE, laboureur. A la naissance de son fils, il est laboureur 1776.

Mais le plus bel exemple est Nicolas PARADIS " domestique à Nossoncourt " 31 ans, qui épouse en 1777 Barbe MATHIEU, 37 ans, veuve de François ALISON; une personnalité de Thiaville (Maire en 1776. Nicolas PARADIS est Maire en 1787. Un de ses descendants, Nicolas PARADIS, sera Maire en 1847 et 1871.

Ces nombreux remariages soulevaient des problèmes de droit réglés dans la Coutume municipale de Remberviller, Baccarat et Moyon plus des contrats de mariage.

La réglementation des mariages.

Extrait du Mandement publié au synode général du mercredi 24 avril de l'année 1686 par Jacques De Freux Evêque comte de Toul.

Chapitre douzième: Du mariage.

III- Nul étranger n'y sera reçu sans permission de nous ou de nos officiaux. Nul enfant de famille ou étant en puissance de tutelle sans le consentement exprès de ceux desquels il dépend.

XIII- Nous déclarons que pour être estimé paroissien à l'effet de contracter mariage dans un lieu, il faut y avoir fixé son domicile et demeuré au moins six mois de bonne foi, si on est du diocèse et un an si on est d'un autre diocèse.

XIV- Si ce sont personnes inconnuës, après ce tems même, le curé ne les recevra point sans nos ordres ou de nos officiaux.

XVI- Quand l'une des parties sera d'un autre diocèse, elle ne sera point mariée dans le nôtre, si l'attestation de son curé et de son domicile n'est certifiée par l'évêque, son grand vicaire ou official en forme authentique et reconnuë par nous ou par nos officiaux.

XVIII- Les curés tiendront registre des mariages contractés en leur paroisse et y feront signer les parties et les principaux témoins.